

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 2 juillet 2020.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le jeudi 2 juillet 2020 à 9 h 30, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M. Donald Perron, maire de la municipalité de Longue-Rive et préfet suppléant.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M ^{me}	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M.	Charles Breton	Tadoussac
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Richard Foster	Forestville
M ^{me}	Marie-France Imbeault	Colombier
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Est absente :

M ^{me}	Micheline Anctil	Forestville
-----------------	------------------	-------------

Assistent également à cette séance :

M.	Paul Langlois	Directeur général et secrétaire-trésorier
M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
M ^{me}	Claudine Dufour	Adjointe administrative

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Suspension de la séance;
4. Reprise de la séance;
5. Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);
 - 5.1. Abrogation de la résolution 2019-05-109 et mandat pour un nouvel appel d'offres public;
 - 5.2. Autorisation de paiement des factures pour services effectués;
6. Approbation du règlement 20-491 de la Municipalité des Escoumins;
7. Octroi d'un mandat – travaux archéologiques;
8. Programme de relance économique du gouvernement du Québec – priorités de la MRC;
9. Travaux d'aménagement d'un accueil – mandat;

10. Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
11. Affaires nouvelles;
12. Période de questions;
13. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, le conseil siège à huis clos, par visioconférence. Les journalistes du territoire assistent à la séance par visioconférence.

M. Donald Perron, préfet suppléant, constate que le quorum est atteint et que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment signifié aux membres absents tel que requis par les dispositions du *Code municipal du Québec*. Il déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2020-07-178

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que transmis avec l'avis de convocation et présenté ci-avant, aucune modification ou ajout à l'ordre du jour ne pouvant être apportés compte tenu que tous les membres du conseil ne sont pas présents.

RÉSOLUTION 2020-07-179

Suspension de la séance

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Charles Breton, et unanimement résolu de suspendre la séance à 9 h 33.

Reprise de la séance

M^{me} Micheline Anctil, préfet, préside la séance lors de la reprise des délibérations à 13 h 30. Il y a toujours quorum.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M ^{me}	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M.	Charles Breton	Tadoussac
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Richard Foster	Forestville
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Sont absents :

M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M ^{me}	Marie-France Imbeault	Colombier

RÉSOLUTION 2020-07-180

***Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) -
abrogation de la résolution 2019-05-109 et mandat pour un
nouvel appel d'offres public***

ATTENDU l'appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat pour des services professionnels en génie-conseil relatifs à l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) (résolution 2019-03-060);

ATTENDU la résolution 2019-05-109 d'octroi du contrat se faisant en conformité avec les documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE des changements importants ont été apportés quant au contenu du plan d'intervention faisant en sorte que la nature du contrat et l'amplitude du contrat n'étaient plus les mêmes;

ATTENDU QU'en conformité avec le cahier de charges, tout changement au contrat et conséquemment à son prix, ne peut être fait qu'à la seule discrétion de la MRC;

ATTENDU QUE le plan de travail n'a donc pu être accepté par la MRC et Transports Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de retourner en appel d'offres public afin que le contrat soit conforme au nouveau plan d'intervention désiré;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, M^{me} Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE la résolution 2019-05-109 soit abrogée;

QUE le conseil mandate la direction générale à procéder à un nouvel appel d'offres public.

RÉSOLUTION 2020-07-181

***Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) -
autorisation de paiement des factures pour services effectués***

ATTENDU l'appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat pour des services professionnels en génie-conseil relatifs à l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) (résolution 2019-03-060);

ATTENDU la résolution 2019-05-109 d'octroi du contrat se faisant en conformité avec les documents d'appel d'offres;

ATTENDU l'abrogation de la résolution 2019-05-109 par la résolution 2020-07-180;

ATTENDU le travail effectué et facturé par l'entreprise Groupe Conseil CHG dans sa facture n° 19057-1 du 10 juillet 2019 au montant de 6 500 \$ plus taxes, ainsi que dans celle soumise pour d'autres travaux effectués et chargés dans sa facture n° 19057-2 du 30 juin 2020 au montant de 2 390 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE les changements importants apportés au plan d'intervention ont fait en sorte de modifier l'amplitude du travail et donc d'obliger la MRC à retourner en appel d'offres;

ATTENDU QUE la MRC convient de payer lesdites factures de Groupe Conseil CHG en compensation pour le travail effectué pour la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise le paiement des deux factures n^{os} 19057-1 et 19057-2 de Groupe Conseil CHG à titre de paiement complet et final pour le travail effectué dans le cadre de la résolution 2019-05-109 et de ce qui s'en est suivi.

RÉSOLUTION 2020-07-182

Approbation du règlement 20-491 de la Municipalité des Escoumins

ATTENDU QUE la Municipalité des Escoumins a adopté le règlement 20-491 modifiant son règlement de zonage n^o 240 et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, M. Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve le règlement 20-491 tel qu'adopté par le conseil de la Municipalité des Escoumins lors d'une séance ordinaire tenue le 29 juin 2020;

QUE le conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2020-07-183

Travaux archéologiques - octroi d'un mandat

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord est responsable de la gestion foncière des terres publiques intramunicipales (TPI), sur lesquelles se trouve la Ferme Hovington, dans la municipalité de Tadoussac;

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Hovington représente une valeur patrimoniale importante, en plus d'être un levier de développement agricole et économique;

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Hovington est située sur un site à haut potentiel archéologique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord requiert des services professionnels en archéologie pour la réalisation d'un inventaire ciblé sur une partie du lot numéro 4 342 779, d'une superficie d'environ 3 010 m², située au 555, chemin du Moulin-à-Baude, Tadoussac;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat répond à la vision régionale du développement culturel contenue dans la *Politique culturelle révisée 2014*;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat a été analysé par la conseillère en développement culturel et touristique, ainsi que par la Commission des Arts et de la Culture, et qu'il répond aux exigences de l'*Entente de développement culturel 2018-2020* intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise la réalisation d'un inventaire ciblé sur une partie du lot numéro 4 342 779, d'une superficie d'environ 3 010 m², située au 555, chemin du Moulin-à-Baude, Tadoussac;

QU'il octroie à M. François Guindon, Ph. D., archéologue consultant, de Baie-Comeau, pour un montant de 4 992,95 \$ incluant les taxes, un contrat pour la réalisation de ce mandat, conformément aux dispositions du document *Demande de prix pour des services professionnels en archéologie – mars 2020*;

QUE la réalisation du contrat est conditionnelle à l'obtention des permis et autorisations dûment délivrés par le ministère de la Culture et des Communications;

QUE le mandat devra être réalisé dans la période de temps fixée par la MRC;

QU'il mandate le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2020-07-184

Programme de relance économique du gouvernement du Québec - priorités de la MRC de La Haute-Côte-Nord

CONSIDÉRANT l'urgence que requiert la mise en place des dispositions du programme de relance économique du gouvernement du Québec, via le ministère de l'Économie et de l'Innovation;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec souhaite la participation de toutes les MRC sur le territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE le choix desdites priorités de la MRC de La Haute-Côte-Nord doit être acheminé à l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, après consultation, entend favoriser des projets émanant de la foresterie, du tourisme, de l'agroalimentaire et de l'habitation dédiée aux aînés.

RÉSOLUTION 2020-07-185

Conception et aménagement d'un bureau d'accueil à la MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC est dépourvue d'un bureau d'accueil à l'entrée principale de son siège social;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite l'aménagement d'un bureau d'accueil pour accueillir et servir adéquatement les citoyens à la MRC;

CONSIDÉRANT QU'un plan préliminaire pour concevoir ces travaux a été élaboré à la demande de la direction générale;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de demander des soumissions pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle en vigueur permet une entente de gré à gré pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, M. Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate la direction générale de prendre les mesures pour effectuer une demande de prix auprès d'au moins deux entrepreneurs, pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un bureau d'accueil qui sera situé à l'entrée principale du siège social de la MRC.

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

L'analyse des projets n'étant pas terminée, ce sujet sera discuté lors d'une séance ultérieure.

Période de questions

M^{me} la Préfet, assistée du directeur général, répond aux questions qui lui sont adressées par les journalistes.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Paul Langlois, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 2 juillet 2020.

Paul Langlois
Directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 2020-07-186

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par la conseillère de comté, M^{me} Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 13 h 46.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil

Paul Langlois
Directeur général et
secrétaire-trésorier